

2A Consulting

Société à responsabilité limitée au capital de 43 420 euros
Siège social : 32, rue Thomassin – 69002 LYON

533 687 794 RCS LYON
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,

La soussignée, Annie AUGIER, associée unique et gérante de la société 2A Consulting, société à responsabilité limitée au capital de 43 420 euros, divisé en 43 420 parts sociales de 1 euro chacune, dont le siège social est situé 32, rue Thomassin – 69002 LYON (ci-après la « Société »),

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 32, rue Thomassin – 69002 LYON au 5, rue Molière – 69006 LYON, à compter de ce jour, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 5, rue Molière – 69006 LYON.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés, et en tout autre lieu par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés. »

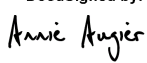
SECONDE DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La signataire convient expressément de signer les présentes au moyen d'une signature électronique DOCUSIGN, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

L'associée unique
Annie AUGIER

DocuSigned by:

33F8E7D8EEC04D1...